

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

## *Appel nominal des membres*

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi jeudi 4 septembre 2014. Ouverture de la séance à 20h00.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents :** BOUTET Marie-Andrée – GODEFROY Jean-Pierre – GORIUS Didier – FAYARD Mireille — MARTY Thomas – TETE Pascale – TURPINAT Denis – PEYNOT Dominique — PEYROT Jacqueline – ROUCHON Guy - BOURDIER Laurence - LECOSSOIS Christophe - DARDY Roland ; GOUVERNAIRE Laëtitia.

**Etait absent excusé :** LACOSTE Simone.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné comme secrétaire de séance : *Pascale TETE*.

## *Table des matières*

Appel nominal des membres .....	1
Table des matières .....	1
Question du Terrain EHPAD présentée par Guy ROUCHON .....	2
Tarifs de l'accueil de loisirs présentés par Thomas MARTY .....	2
Modalités de paiement des prestations de l'accueil de loisirs : présenté par Lydie ROUGIER .....	3
Tarifs de la garderie : présenté par Thomas MARTY .....	3
Renouvellement et modification du contrat d'une adjointe technique territorial pour l'accueil de loisirs. Présenté par Thomas MARTY .....	4
Renouvellement et modification du contrat d'une adjointe technique territorial pour la garderie et la cantine. Présenté par Thomas MARTY .....	5
Délibération sur l'augmentation du temps de travail d'une adjointe technique territoriale titulaire. Présenté par Thomas MARTY .....	5
Recrutement d'un agent non titulaire de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Présenté par Thomas MARTY .....	5
Questions diverses présentées par Guy ROUCHON .....	6

### **Question du Terrain EHPAD présentée par Guy ROUCHON**

Ce terrain est actuellement loué en terrain agricole par la famille MOREAU ; Stéphane Moreau indique qu'il peut prétendre à une indemnité d'éviction maximale de 27900€ mais qu'il est prêt à « faire un geste » si la municipalité en fait un aussi

Le barème proposé par les domaines est de 2000€.

La société ADAMAS (conseil juridique de la commune) représentée par Monsieur DE FROMENT conseille notre collectivité de proposer la somme de 4000€

Roland DARDY demande si le terrain ouvre droit à la PAC auquel cas cela peut occasionner une perte en prime pour l'agriculteur.

Guy ROUCHON informe que la révision de la PAC aura lieu en 2015, le retrait d'une parcelle n'entraînera pas de pénalité.

Il est suggéré de désigner une commission pour l'achat de ce terrain dont les membres sont : Guy ROUCHON, Jean-Pierre GODEFROY et Thomas MARTY. La négociation est prévue pour le 10 septembre prochain.

### **Tarifs de l'accueil de loisirs présentés par Thomas MARTY**

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus déclarés et se présentent sous la forme de quatre Quotients Familiaux qui se répartissent comme suit :

#### **Pour l'ALSH en période de vacances :**

	½ journée	Journée complète	Repas	Total ½ journée avec repas	Total journée sans repas	Total journée avec repas
<b>QF1</b>	3,50€	5€	2,70€	6,20€	5€	7,70€
<b>QF2</b>	4€	7€	2,70€	6,70€	7€	9,70€
<b>QF3</b>	4,50€	8€	2,70€	7,20€	8€	10,70€
<b>QF4</b>	5€	9€	2,70€	7,70€	9€	11,70€

NB. SI prix du repas à 2,65 €, compter 0,05 cts en moins sur la ½ journée ou journée pleine avec repas

#### **Pour l'ALSH les mercredis**

	½ journée	Repas	Total avec repas
<b>QF1</b>	3,5€	2,70€	6,20€
<b>QF2</b>	4€	2,70€	6,70€
<b>QF3</b>	4,5€	2,70€	7,20€
<b>QF4</b>	5€	2,70€	7,70€

NB. SI prix du repas à 2,65 €, compter 0,05 cts en moins sur la ½ journée.

☛ Des surcoûts de facturation pourront être établis en fonction des activités proposées (prix d'entrée, transport...).

En accord avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales, il a été établi ce mode de calcul des Quotients Familiaux : salaire(s) assimilé(s) / 12 mois / par le nombre de part rattaché. Le total permet de connaître son QF. Exemple : 15000 / 12 / 2.5 = 500 soit QF1. Tableau des 4 QF :

- **QF1** : jusqu'à 710 €
- **QF2** : de 710,15 € à 897 €
- **QF3** : de 897,15 € à 1206 €
- **QF4** : au-dessus de 1206,15 €

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité ces tarifs.

### ***Modalités de paiement des prestations de l'accueil de loisirs : présenté par Lydie ROUGIER***

Plusieurs modifications des modalités de tarification des services communaux en matière périscolaire et extrascolaire sont à mettre en place. Il y a lieu d'étendre le règlement de la prestation par les tickets CESU (à ce jour seule la garderie est prise en compte).

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité cette modification.

☛ Il serait préférable que le règlement de la garderie et de l'ALSH se fasse par émission de titres et payables en perception, il y donc a lieu de supprimer la régie pour l'encaissement de la garderie.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité cette suppression.

☛ Suite à ces modifications et pour simplifier le règlement des familles, il y a la possibilité de régler ces prestations via Internet (TIPI). Une délibération doit être prise pour instaurer ce service et autoriser à signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques. La mise en place du TIPI sera examinée avec notre prestataire informatique, CERIG.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité pour cette autorisation.

### ***Tarifs de la garderie : présenté par Thomas MARTY***

Son tarif n'est plus du tout en relation avec ce qui se pratique par ailleurs (> 1 euro) et n'a pas été relevé depuis plusieurs années. Si la commune veut développer ce service à la hauteur de ce que sera l'ALSH et pour anticiper le futur passage de l'accueil périscolaire en accueil de loisirs (passage au quotient familial d'ici un an ?), il y a lieu d'augmenter le prix de 10 centimes. En conséquence, l'offre en matière d'accueil sera renforcée par un ou plusieurs personnels sur ces créneaux.

#### **Prévision pour la commune**

- ☛ En 2013 : 5671 fréquentations / 144 jours d'école = 39,4 fréquentations / jour (grosso modo, 20 le matin et 20 le soir).
- ☛ Si on passe le tarif à 0,90 € et que l'on tient compte des 5 jours ouvrés, cela donne :
  - (0,90 x 40 x 144 jours) + (0,90 x 20 x 36 jours) = 5832 € [les 36 jours sont les 36 mercredis supplémentaires]

- Soit un gain d'environ 1300 € pour le budget de la commune [pour information si passage à 1 € = gain de 6480 €].

### **Prévision pour les familles**

- ☛ Si deux enfants tous les jours, matin et soir, sur un an :
  - 2013 =  $2 \times 2 \times 0,80 \times 144 = 460,80 \text{ €}$
  - « 2015 » =  $(2 \times 2 \times 0,90 \times 144) + (2 \times 36) = 590,40 \text{ €}$
  - Soit une augmentation non négligeable de 130,40 €.

### **Proposition de tarifs**

Pour atténuer les effets de cette nécessaire augmentation des tarifs de la garderie, il est proposé d'instituer un tarif à 0,80 € pour les foyers non imposables et un autre à 0,90 € pour les foyers imposables. Pour information, la réunion de la Caisse des écoles du 1<sup>er</sup> septembre 2014 a institué un même principe pour les tarifs de la cantine : 2,65 € pour les foyers non imposables et 2,70 € pour les foyers imposables.

Mireille FAYARD pose la question de l'augmentation uniquement supportée par les foyers imposables quel que soit le degré d'imposition de ces derniers. La question du choix risque de nous être posée il serait opportun de se la poser ; est-ce le choix le plus judicieux à une période où les ménages imposables voient leurs charges augmenter. Thomas MARTY indique que la Commission des finances n'a pas trouvé d'autre solution et que dans l'état actuel du financement de nos nouveaux engagements l'écart de 10 cts pourrait être maintenu en cas d'évolution des tarifs.

### ***Renouvellement et modification du contrat d'une adjointe technique territorial pour l'accueil de loisirs. Présenté par Thomas MARTY***

Le dernier contrat signé par Isabelle Lagrange en date du 7 juillet 2014 est arrivé à échéance au 31 août 2014 (son contrat principal en date du 3 avril 2014 s'est terminé le 6 juillet 2014). Dans le cadre de l'ouverture de l'ALSH, de l'amélioration du service de l'accueil périscolaire et de l'organisation des temps d'activités périscolaires, il y a lieu de proposer un contrat à temps complet (35h hebdomadaires) sur la base d'une rémunération à l'indice brut 330 / indice majoré 316 (adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe) jusqu'au 4 janvier 2015 (date à laquelle il faudra réévaluer les effectifs de l'ALSH). L'organisation du temps de travail d'I. Lagrange se ferait en fonction des temps forts d'accueil périscolaire en période scolaire (« garderie » du matin ; TAP en début ou milieu d'après-midi et garderie du soir) tout en respectant au mieux l'équilibre de vie et conditions de travail.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité.

Il est précisé que la pérennisation du poste se fera dans la mesure du possible et au vue de l'évolution de la structure ALSH.

***Renouvellement et modification du contrat d'une adjointe technique territorial pour la garderie et la cantine. Présenté par Thomas MARTY***

Le dernier contrat (26,06 / 35<sup>ème</sup>) signé par Hélène Préchonnet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 est arrivé à échéance au 31 août 2014. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui nécessite un repas hebdomadaire supplémentaire le mercredi, il y a lieu de proposer un contrat à temps complet (35h hebdomadaires) sur la base d'une rémunération à l'indice brut 330 / 316 indice majoré 309 (adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe) jusqu'au 4 janvier 2015. L'attention du Conseil municipal est attirée sur la situation de Mme Préchonnet qui a signé plusieurs contrats depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, en remplacement d'une adjointe technique titulaire arrêtée puis pour répondre à « un accroissement temporaire d'activité ». Le processus de titularisation sera engagé d'ici la fin de l'année et nécessite donc un contrat court jusqu'en janvier 2015.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité.

***Délibération sur l'augmentation du temps de travail d'une adjointe technique territoriale titulaire. Présenté par Thomas MARTY***

Mme Virginie Branger est actuellement employée pour une durée de 33/35<sup>ème</sup>. Dans le cadre de l'ouverture de l'ALSH, de l'amélioration du service de l'accueil périscolaire et de l'organisation des temps d'activités périscolaires, il y a lieu de passer son temps de travail à 35/35<sup>ème</sup>.

5

---

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité.

***Recrutement d'un agent non titulaire de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Présenté par Thomas MARTY***

Pour assurer les temps spécifiques d'animation au moment de l'ouverture de l'ALSH et lors de la mise en place des temps d'activités périscolaires, le coordonnateur enfance-jeunesse a proposé le recrutement temporaire d'un adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 / indice majoré 316). Nous avons la chance d'avoir parmi les candidats retenus pour le poste même de coordonnateur Mr Kevin Schmitt, titulaire du BEPJEPS et possédant une expérience en accueil de loisirs. Il a été décidé de lui proposer un contrat de 4 mois à mi-temps (24 / 35<sup>ème</sup>) couvrant notamment les Congés de toussaint et de Noël. Cette embauche se fonde réellement sur un accroissement temporaire d'activité et permettra d'anticiper le fonctionnement réel de l'ALSH.

L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité.

### *Questions diverses présentées par Guy ROUCHON*

1. Matériel informatique de l'école :
  - Demande de renouvellement de l'ordinateur portable du Directeur de l'école qui est très usagé et ne permet pas une utilisation correcte.
  - Le matériel informatique de l'école est aussi à changer.  
Voir les possibilités d'avoir des subventions, le conseil donne son accord pour le renouvellement et l'achat du matériel informatique du Directeur.
2. Hélène PRECHONNET va être absente environ un mois il va falloir la remplacer.
3. Le curage de la lagune aura lieu les 11 et 12/09. Laurent TURPINAT prendra les boues pour les épandre
4. La grange près de l'Eglise et le projet d'espace de loisirs dans le parc de l'EHPAD seront montrés au CAUE (service Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) le mardi 14 octobre en journée.
5. Demande d'emploi de Mesdemoiselles MARTIN et GORIUS pour ALSH. Un courrier leur sera envoyé pour leur préciser qu'il sera fait appel à elles si besoin lors des congés.
6. Enrobé à l'entrée de chez Mme CHERRORET. Didier GORIUS appelle Mme CHERRORET pour lui demander de faire un courrier stipulant qu'elle fait faire l'enrobé à ses frais et en assumera donc l'entretien.
7. Lecture du courrier du SCOT par Guy ROUCHON. Feront partis de la commission Dominique PEYNOT, Jean-Pierre GODEFROY et Roland DARDY. Une demande sera faite à Jean BOYER en qualité d'agriculteur retraité et à Gilles PEINAUD, qui a travaillé sur le SCOTT, lors de la dernière mandature.
8. Didier GORIUS informe de l'avancée des travaux de point à temps, 18 tonnes ont été réparties il y a 15 jours.
9. Rappel élections sénatoriales le 28 septembre.  
Titulaires : Guy ROUCHON, Mirelle FAYARD, Christophe LECOSSOIS  
Suppléants : Laurence BOURDIER, Pascale TETE, Denis TURPINAT.